

LA PRÉVENTION APPLIQUÉE À L'OPÉRATION

LES BATIMENTS D'HABITATION

LES BATIMENTS D'HABITATION

DEFINITIONS DES BATIMENTS D'HABITATION :

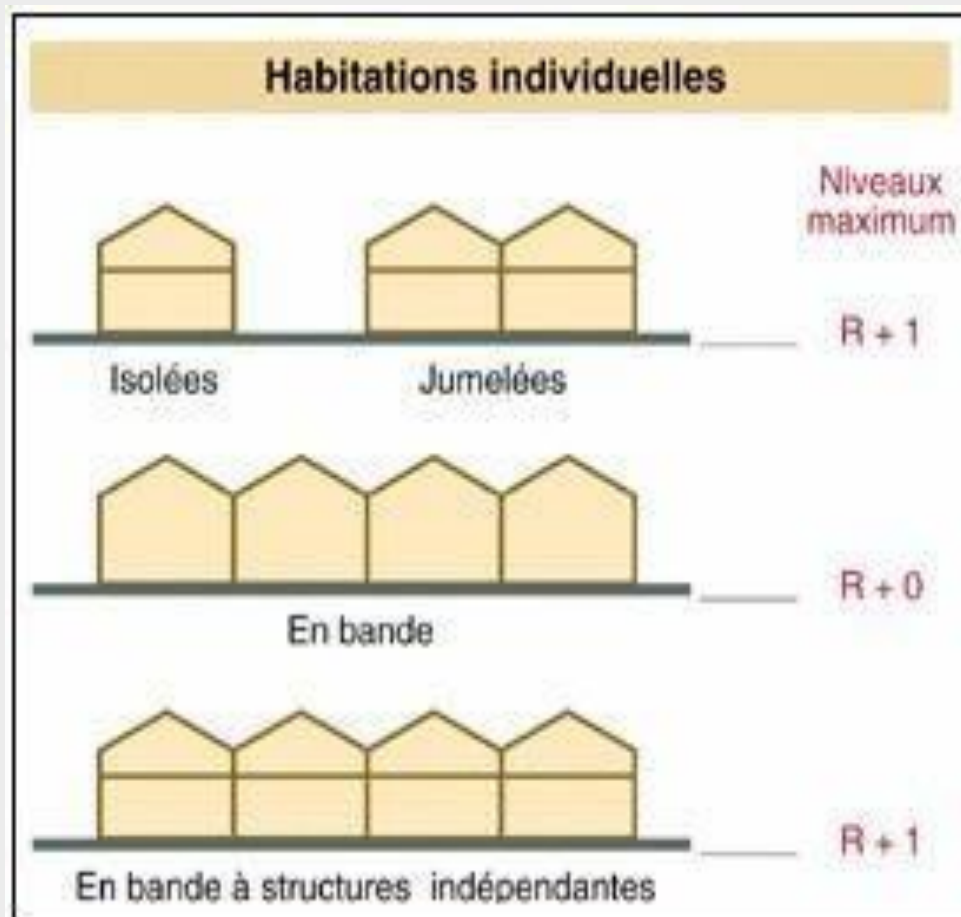
Bâtiment abritant :

- 1 ou plusieurs logements ;
- les logements foyers ;
- plancher bas du logement le plus haut est situé au plus à 50 m du sol utilement accessible aux engins de secours et de lutte contre l'incendie.

Bâtiment d'habitation collectif :

- comporte des logements superposés.

HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 1^{ère} FAMILLE



HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 1^{ère} FAMILLE

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 1^{ère} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 1^{ère} FAMILLE

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 1^{ère} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. **Stable au feu ¼ heure.**
4. Stable au feu ½ heure.

HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 1^{ère} FAMILLE

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 1^{ère} famille ?

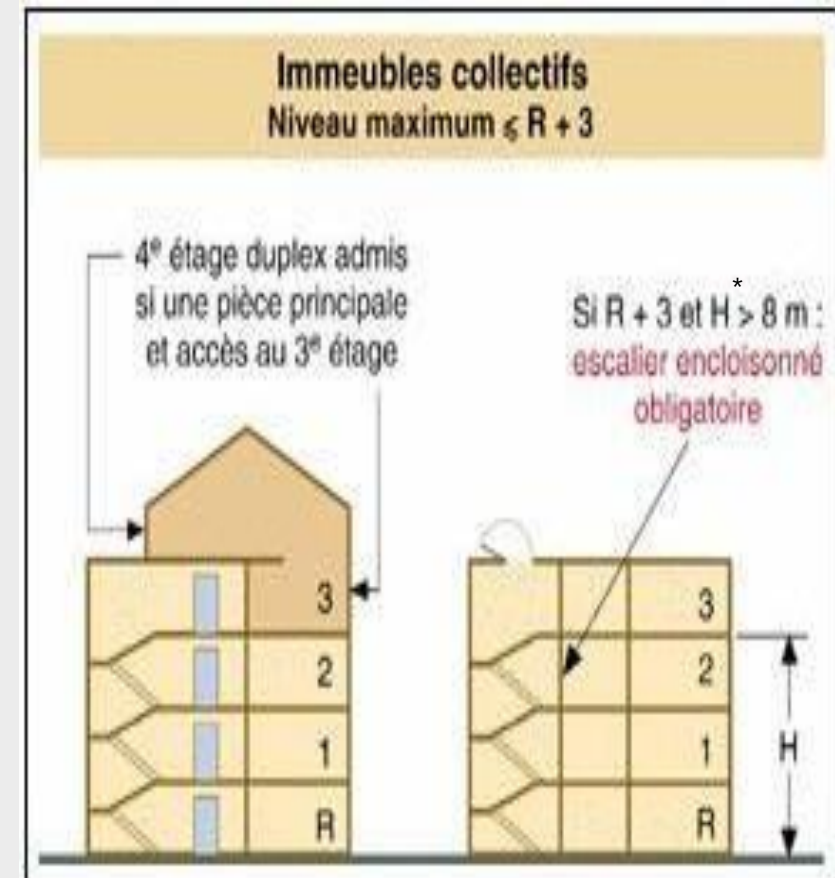
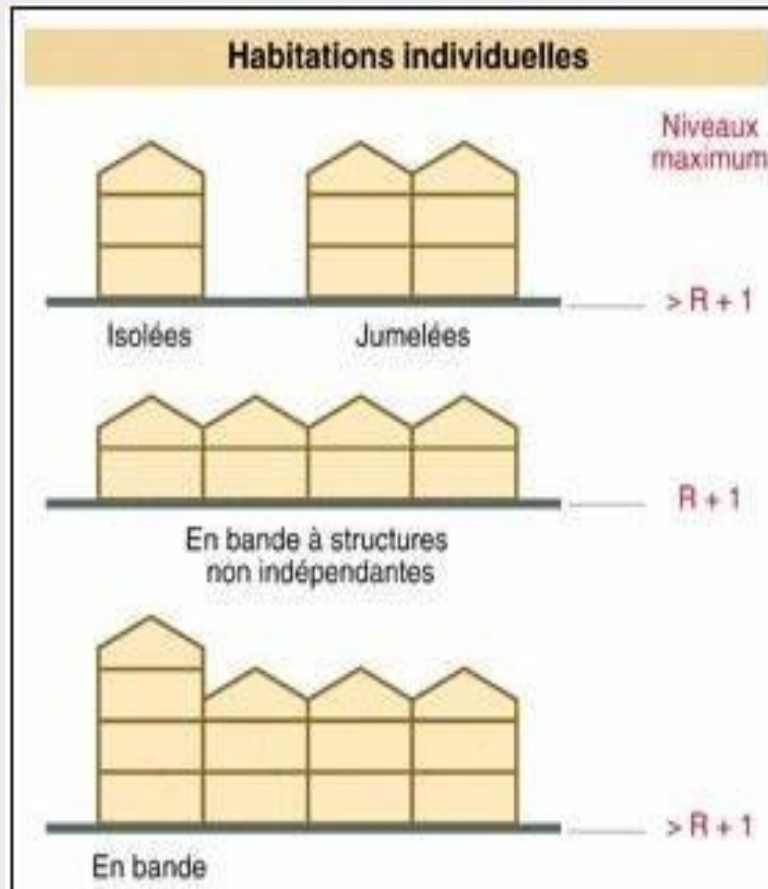
1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 1^{ère} FAMILLE

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 1^{ère} famille ?

1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS INDIVIDUELLES DE LA 2^{ème} FAMILLE



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE ≤ R+3



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE ≤ R+3



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE ≤ R+3

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 2^{ème} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu ¼ heure.
4. Stable au feu ½ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE ≤ R+3

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 2^{ème} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu ¼ heure.
4. Stable au feu ½ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 2^{ème} famille ?

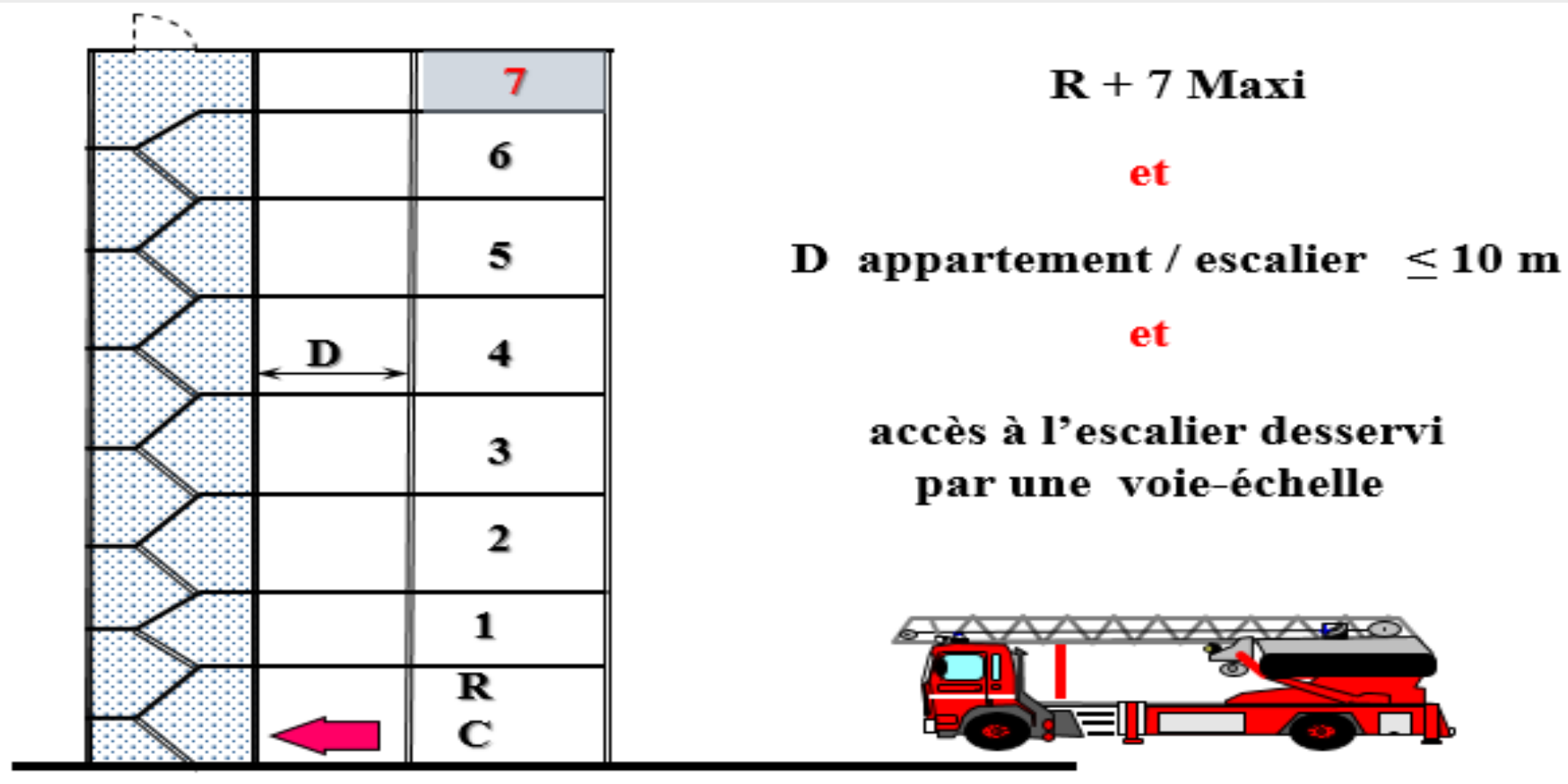
1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 2^{ème} FAMILLE

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 2^{ème} famille ?

1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 3^{ème} famille A ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 3^{ème} famille A ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 3^{ème} famille A ?

1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

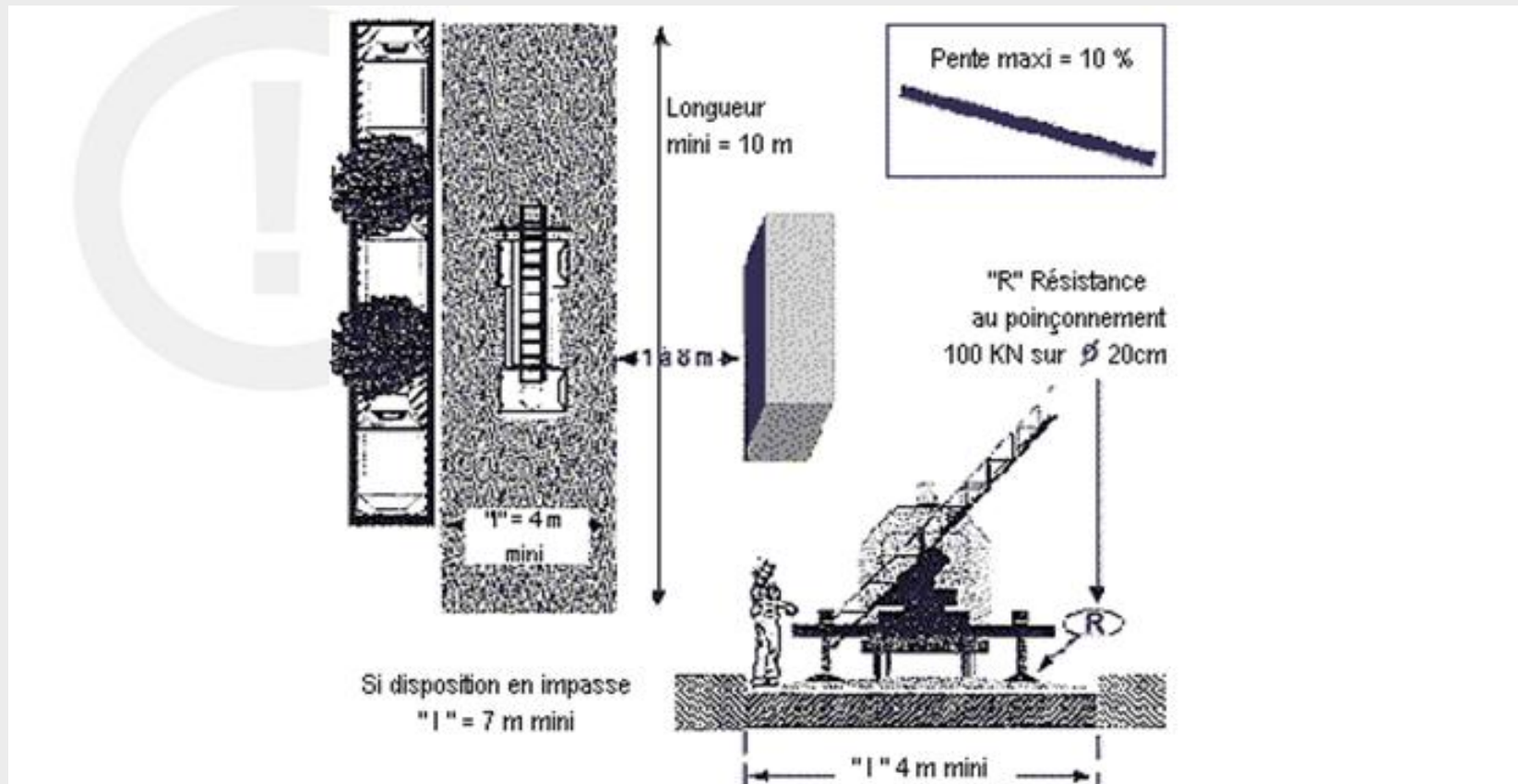
HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 3^{ème} famille A ?

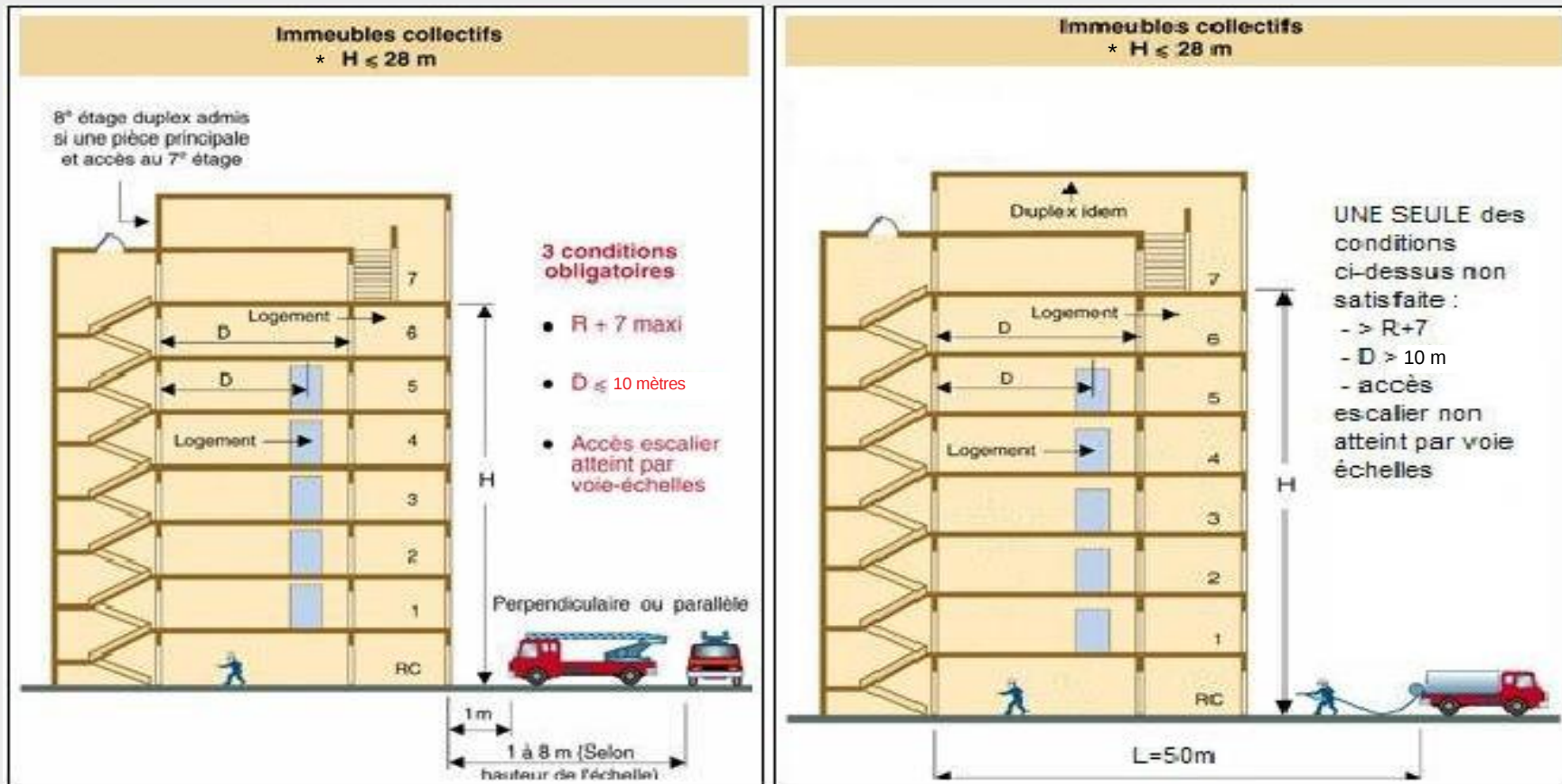
1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle (accès escalier atteint par voie-échelle)
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Caractéristiques d'une voie-échelle



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE B



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE B



HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE B

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 3^{ème} famille B ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE B

Quelle est la stabilité d'un bâtiment d'habitation de la 3^{ème} famille B ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A et B

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 3^{ème} famille B ?

1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE B

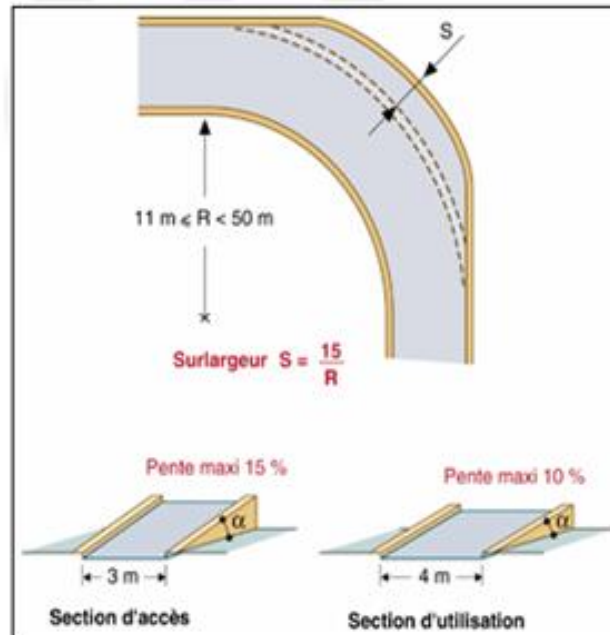
Quelles sont les règles d'accessibilité d'un immeuble de la 3^{ème} famille B ?

1. Une voie-engins (Voie-engins à 50 mètres de l'accès à l'escalier)
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

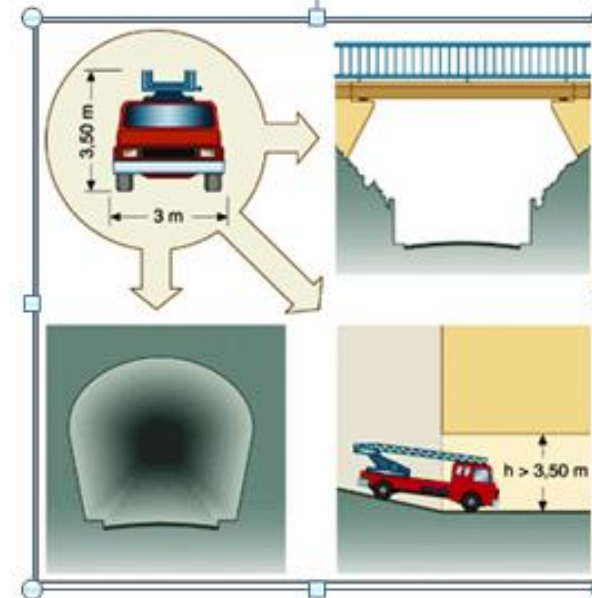
HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3^{ème} FAMILLE A

Caractéristiques d'une voie-engin

H inférieure à 8 mètres



Force portante pour un engin de secours de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum



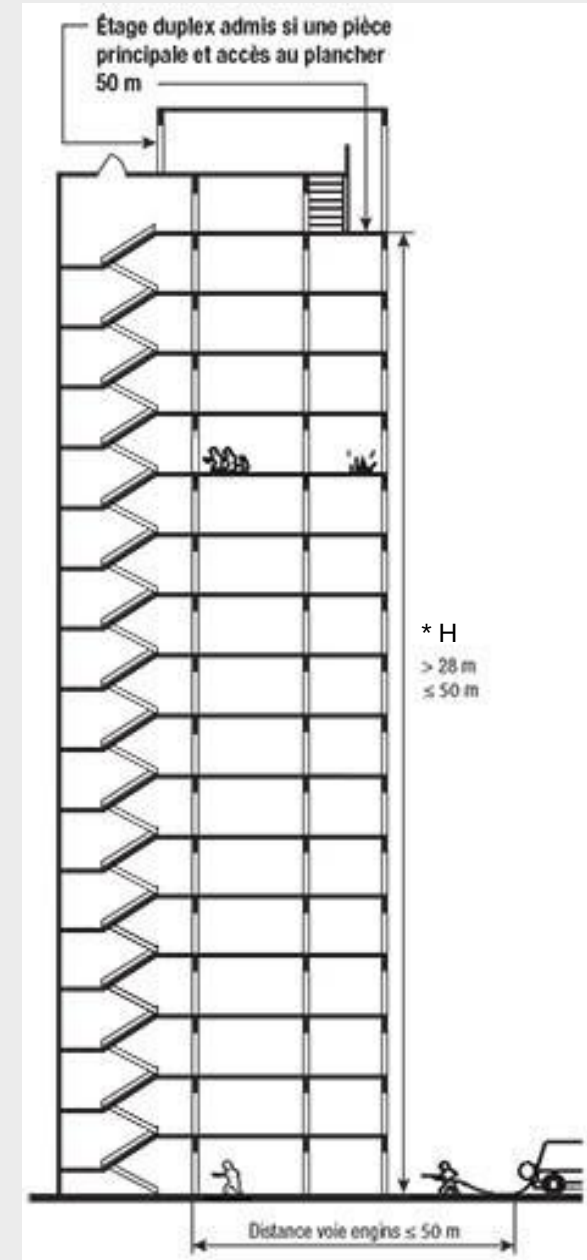
LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Ex habitations collectives de la 4^{ème} famille

l'**IMH** se définit comme tout immeuble à usage d'habitation dont le plancher bas du logement le plus haut **est** situé à plus de 28 mètres au-dessus du niveau du sol le plus haut utilisable pour les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie R122-30 du CCH

Nouvelle catégorie d'immeubles, créée par la loi ELAN en 2018 ayant pour but de faciliter notamment la mixité et la réversibilité des bâtiments

Nouvelle catégorie d'immeubles, remplaçant la 4^{ème} famille (pour ceux à usage d'habitation)



LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Ex habitations collectives de la 4^{ème} famille

Quelle est la stabilité d'un IMH à usage d'habitation (ex 4^{ème} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. Stable au feu 1h30 heure.
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Ex habitations collectives de la 4^{ème} famille

Quelle est la stabilité d'un IMH à usage d'habitation (ex 4^{ème} famille ?

1. Stable au feu 1 heure.
2. **Stable au feu 1h30 heure.**
3. Stable au feu $\frac{1}{4}$ heure.
4. Stable au feu $\frac{1}{2}$ heure.

LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Ex habitations collectives de la 4^{ème} famille

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un IMH à usage d'habitation (ex 4^{ème} famille ?

1. Une voie-engins.
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

LES IMMEUBLES DE MOYENNE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Ex habitations collectives de la 4^{ème} famille

Quelles sont les règles d'accessibilité d'un IMH à usage d'habitation (ex 4^{ème} famille ?

1. Une voie-engins (voie-engins à 50 mètres de l'accès à l'escalier).
2. Une voie-échelle.
3. Accès au terrain dans les conditions de l'article R111-5 du code de l'urbanisme.

LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Pour information, voici la définition d'un IGH :

Constitue un immeuble de grande hauteur, tout corps de bâtiment dont le plancher bas du dernier niveau est situé, par rapport au niveau du sol le plus haut utilisable pour les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie :

- à plus 50 mètres pour les immeubles à usage d'habitation,
- à plus de 28 mètres pour tous les autres immeubles.

LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR A USAGE D'HABITATION

Comme les ERP, les IGH sont dénommés en fonction de leur activité :

GHA : immeubles à usage d'habitation

GHO : immeubles à usage d'hôtel

GHR : immeubles à usage d'enseignement

GHS : immeubles à usage de dépôt d'archives

GHU : immeubles à usage sanitaire

Etc...

SYNTHESE DE LA CLASSIFICATION DES BATIMENTS D'HABITATION

- 1^{ère} famille
- 2^{ème} famille (individuelle et collective)
- 3^{ème} famille A
- 3^{ème} famille B
- IMH (ex 4^{ème} famille)
- GHA (IGH à usage d'habitation)

ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATON

Quels sont les principes de sécurités des IH ?

Evacuation ou confinement des résidents
(art 17 -31/01/86)

« Afin de permettre aux occupants, en cas d'incendie, **soit de** quitter l'immeuble sans secours extérieur, **soit de** recevoir un tel secours, les dégagements des bâtiments d'habitation doivent répondre aux prescriptions des articles ci-après... ».

ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATON

Les poteaux relais

Le poteau relais (ex sur les quartiers avec immeubles sur dalles):

Ce sont des poteaux non alimentés en temps normal pour raison constructives (bâtiments sur dalles...).

La plupart des poteaux relais sont rouges comme les autres,

La distance entre la prise de raccordement et le poteau relais est de 50 mètres maximum

ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATON

Dans quels cas il y a une Colonne Sèche dans un IH ?

3^{ème} famille A et B (à partir du R + 7).

IMH (ex 4^{ème} famille).

Raccord à moins de 60 mètres du PEI alimentant la colonne et **50 si dénivelé important.**

ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATON

Dans quels cas un IH est désenfumé ?

Escalier :

IH 2^{ème} famille si **3 étages et PBDN > à 8 mètres**

IH 3^{ème} famille A

Le dispositif d'ouverture doit être asservi à un DAD
(détecteur autonome déclencheur)

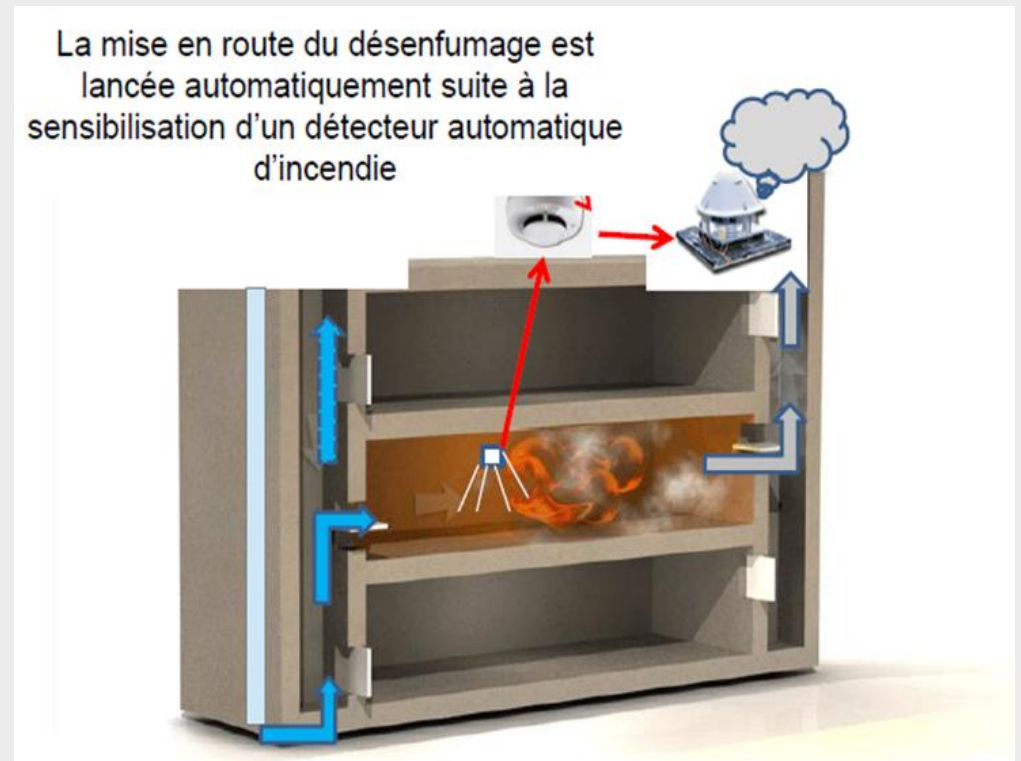
IH 3^{ème} famille B et 4^{ème} famille :

Circulations:

3^{ème} famille B.

4^{ème} famille.

IGH.



ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATION

Quels sont les moyens de secours dans un PS sous un IH ?

Moyens de secours PS - Habitation	
Détection automatique d'incendie (DAI)	À partir du R-3 si pas Extinction Automatique à Eau et + de 4 niveaux
Alarme	Si + de 2 niveaux
Eclairage de sécurité	Oui sans précision
Extinction Automatique à Eau (EAE)	À partir R-3 si pas DAI et + de R-3 ou du R-6
Colonnes sèches	À partir R-3 et / ou R+4
Extincteurs	oui
Caisse à sable	oui

ELEMENTS DE PAO EN LIEN AVEC LES BATIMENTS D'HABITATON

Dans quels cas un PS sous un IH est désenfumé ?

Désenfumage PS - Habitation	
Désenfumage « naturel »	Oui
Désenfumage « mécanique »	À partir R-2 et / ou R+2

Merci de votre attention.

Avez-vous des questions ?

1. Quels sont les risques associés à un incendie dans un bâtiment en structure métallique ?
2. Quelles actions mener pour limiter l'impact d'un incendie sur la stabilité au feu d'un bâtiment ?
3. Dans un établissement recevant du public (ERP), en cas de sinistre, l'évacuation reste la règle de base. Cependant, pour les personnes à mobilité réduite, l'évacuation ne sera pas possible par les ascenseurs. Où seront rassemblées ces personnes ? Comment identifier ces endroits ?
4. Qu'est-ce que le transfert horizontal ? Dans quel type d'établissement est-il réalisé et pourquoi ? Quand passer à l'évacuation verticale ?
5. Quels renseignements trouve-t-on sur un plan d'intervention ? Où est-il situé ?
6. Quels sont les principaux moyens d'extinction à ma disposition présents dans un ERP ?
7. En cas de coupure générale électrique, est-ce que le désenfumage mécanique sera toujours en fonction ? Pourquoi ?
8. Qu'est-ce qu'un escalier non encloué ? Quels en sont les dangers ?
9. Dans un immeuble de 10 étages, quels sont les moyens à ma disposition pour faciliter l'intervention des secours face à un incendie ?
10. Dans un supermarché de grande superficie, quelle démarche suivre pour mettre en œuvre le désenfumage de l'établissement ?
11. Que représente une gommette rouge sur une façade d'un établissement ?

•